|  |
| --- |
| **Appel à candidature****Désignation des représentants SPW-TLPE au sein de la Commission consultative communale d’aménagement du territoire et de mobilité (CCATM)** |

**Note aux agents statutaires ou contractuels de niveau 1, 2+ et 2**

Toute commune qui souhaite la participation de ses habitants sur les questions relatives à l’aménagement du territoire communal peut se doter d’une CCATM.

Les CCATM sont installées pour une durée égale à celle de la mandature communale. Ces renouvellements sont actuellement en cours suite aux élections communales d’octobre 2018.

L’article D.I.10, §4, alinéa 2 du CoDT relatif à la composition et au fonctionnement de la CCATM prévoit que *« Le Gouvernement désigne, parmi les fonctionnaires du SPW TLPE, un représentant qui siège auprès de la commission communale avec voix consultative ».*

C’est dans ce cadre que je fais appel à ceux d’entre vous qui désirent s’investir dans ce rôle auprès de la (des) CCATM de son choix.

Les CCATM se réunissent minimum 4, 6 ou 8 fois par an en fonction de la taille de la commune sur convocation du président de la commission. Vous trouverez, ci-jointes, la liste des missions des CCATM (annexe1) ainsi qu’une note sur le rôle du fonctionnaire siégeant à la CCATM en tant que représentant du Ministre (annexe 2).

A noter que cette mission se faisant sur base volontaire, elle donne droit à une allocation forfaitaire mais non à des bonifications horaires.

Si cette mission vous intéresse, je vous invite à remplir le formulaire (annexe 3) et à le renvoyer pour **le 30 mars 2020** au plus tard.

* Soit par mail à Annechristine.paulis@spw.wallonie.be
* Soit par courrier au SPW TLPE - Direction de l’aménagement local – rue des Brigades d’Irlande, 1 – 5100 Jambes.

Tout renseignement complémentaire peut également être obtenu auprès de ce

Service ou via le lien suivant : <http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_amenagement/site/directions/dal/ccatm>

Je vous remercie pour votre intérêt et vous encourage dans cette démarche participative qui peut également contribuer à parfaire vos connaissances professionnelles.

**Ir. Annick FOURMEAUX**

**Directrice générale**